



L'an deux mille vingt-deux le 27 du mois de janvier, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 19 janvier, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. ORY Denis-
Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN
Christophe – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard
M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER
Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis- M. CERUTT Alain – M. BAUDOUIN Cédric- Mme HUART Sonia -

Procurations : M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude
M. DIEDLER Franck à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MOUGINET Dominique
à M. HENQUEL Patrick-

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MARANDE
Carole -

Secrétaire de séance : M. RENAUD Clade

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Excusés : 4

Votants : 42

Date d'affichage : 1^{ER} Février 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

CT/PR

02/01/2022

HABITAT/URBANISME

**Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-Renouvellement Urbain sur le territoire de
la Communauté de communes**

Yannick FAGOT-REVURAT, Vice-président en charge de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités et des relations interterritoriales, présente le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) porté par l'Agence d'Amélioration de l'Habitat (Anah), vecteur d'intervention privilégié de l'agence sur le parc privé.

Cette offre de service a vocation à favoriser le développement du territoire par le biais de la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte entre autres sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées et d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Une OPAH se prépare tout d'abord grâce à une phase de diagnostic et à une étude pré-opérationnelle. L'étude pré-opérationnelle permettra d'établir un diagnostic à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes. Elle s'appuiera sur les études déjà réalisées ainsi que sur les données disponibles en libre accès.

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU pourra être financée à hauteur de 50% TTC par l'Anah. Les crédits délégués pour le financement de l'étude seront attribués par le Conseil départemental. L'étude pourra également être financée à hauteur de 25% TTC par la Banque des territoires.

Un groupe de travail composé d'élus a travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges permettant le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser un diagnostic et de définir un plan d'action opérationnel. Ce cahier des clauses techniques particulières est annexé à la présente délibération.

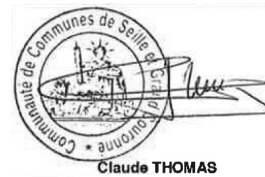
L'OPAH-RU constituera par ailleurs le volet « Habitat » de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui sera signée dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD).

A l'issue de cette présentation, Yannick FAGOT-REVURAT demande au Conseil Communautaire :

- D'approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur le territoire de la Communauté de communes
- De valider le cahier des clauses techniques et particulières
- De s'engager à ouvrir les crédits nécessaires (60 000€ TTC) à la réalisation de cette étude au BP 2022
- D'autoriser le Président solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur le territoire de la Communauté de communes
- **Valide** le cahier des clauses techniques et particulières
- **S'engage** à ouvrir les crédits nécessaires (50 000 € HT) à la réalisation de cette étude au BP 2022
- **Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs



CLAUDE THOMAS
2022.01.31 09:07:45 +0100
Ref:20220128_155037_1-1-O
Signature numérique
le Président